

Projet de procès-verbal

Ce projet de procès-verbal rend compte de la discussion et des décisions convenues lors de la 58^e réunion du Conseil d'administration.

PROCÈS-VERBAL DE LA 58^E RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ITIE

58-1 Accueil et adoption de l'ordre du jour	3
58-2 Rapport du Secrétariat.....	3
58-3 Rapport du Comité de Sensibilisation	5
58-4 Rapport du Comité des Finances	6
58-5 Rapport conjoint du Comité des Finances et du Comité de Gouvernance et de Supervision	7
58-6 Rapport du Comité de Gouvernance et de Supervision	8
58-7 Rapport du Comité de Mise en œuvre	10
58-8 Rapport du Comité de Réponse Rapide	12
58-9 Rapport du Comité de Validation.....	12
58-10 – Rapport de la Banque mondiale.....	17
58-11 – Autres questions	18

Abréviations

ALC – Amérique latine et Caraïbes
CF – Comité des Finances
COC – Comité de Gouvernance et de Supervision
GMP – Groupe multipartite
IC – Comité de Mise en œuvre
OCC – Comité de Candidature et de Sensibilisation
OCDE – Organisation de coopération et de développement économiques
RRC – Comité de Réponse Rapide
VC – Comité de Validation

58-1 Accueil et adoption de l'ordre du jour

Helen Clark, Présidente du Conseil d'administration de l'ITIE, inaugure la 58^e réunion du Conseil d'administration et exprime sa reconnaissance envers les membres du Conseil d'administration qui prennent le temps d'assister à cette réunion. Elle leur rappelle les principaux points inscrits à l'ordre du jour. La Présidente reconnaît la nature multipartite du Conseil d'administration, et donc les inévitables divergences d'opinions, et elle encourage les membres à contribuer au débat en faisant preuve de respect mutuel afin de parvenir à des décisions consensuelles sur les points proposés.

Le projet d'ordre du jour de la réunion du Conseil d'administration est approuvé.

La Présidente souhaite la bienvenue au nouveau membre suppléant du Conseil d'administration, M. Bayani Agabin, sous-secrétaire du ministère philippin des Finances, qui assiste à sa première réunion, et elle prend note des absences excusées des membres suivants :

- James Ensor, vice-président des affaires extérieures, BHP
- Frances Alghali, ministre d'État, cabinet du vice-président, Sierra Leone

58-2 Rapport du Secrétariat

Document du Conseil d'administration 58-2-A – Rapport d'avancement de la mise en œuvre : Juin-septembre 2023 – pour information

Mark Robinson présente le rapport d'avancement de la mise en œuvre pour la période de juin à septembre 2023, en soulignant que ce rapport reflète les points de vue du Secrétariat international et qu'il est fourni à titre de mise à jour en vue d'éclairer les discussions du Conseil d'administration. Mark Robinson présente à la fois les progrès réalisés par les pays mettant en œuvre l'ITIE et les défis qu'ils ont rencontrés et souligne que les conflits et l'instabilité politique ont eu un impact sur la mise en œuvre dans plusieurs pays. Le coup de projecteur de ce rapport porte sur le projet « Inclure les communautés dans une transition juste », qui explore la manière dont la transition énergétique affecte les moyens de subsistance des communautés situées à proximité de projets extractifs et énergétiques. L'accent thématique attire l'attention sur certaines des principales tendances de la mise en œuvre, en présentant des données résumées sur les résultats de la Validation depuis juin 2019, en partageant des informations sur l'état de la planification du travail au niveau national et en identifiant des occasions pour le Secrétariat de fournir des orientations et de renforcer les capacités dans la mise en œuvre de la Norme 2023 de l'ITIE.

Les membres du Conseil d'administration remercient le Secrétariat d'avoir soumis un rapport exhaustif et de grande qualité. Ils félicitent les pays de mise en œuvre pour leurs progrès continus malgré les défis persistants et soulèvent plusieurs points au cours de la discussion :

- Au Kirghizistan, les organisations de la société civile (OSC) militent contre une loi destinée à restreindre les activités des organisations internationales recevant des financements internationaux. Compte tenu de l'impact potentiel de cette loi sur les libertés des OSC au Kirghizistan, il est proposé que le Secrétariat explore des stratégies de réponse potentielles pour répondre à cette préoccupation.
- Plutôt que de suspendre les pays qui ne soumettent pas de rapports montrant de faibles niveaux de production dans le secteur extractif, pour lesquels l'ITIE présente un intérêt moindre, un membre du Conseil d'administration propose d'inciter ces pays à mettre

l'accent sur la mise à l'essai d'aspects de la déclaration de l'ITIE qui sont pertinents pour la transition énergétique.

- Il est proposé de fournir une analyse plus approfondie de la région Amérique latine et Caraïbes (ALC), notamment de l'impact de l'instabilité politique dans la région sur les garanties liées à l'engagement des organisations de la société civile. Des exemples tels que la criminalisation des manifestations au Guatemala et les efforts du congrès péruvien pour se retirer du Système interaméricain des droits de l'homme sont mis en avant, de même qu'un rapport récemment publié par Global Witness sur les défenseurs de la terre et de l'environnement dans la région.
- Un membre du collège des pays de soutien siégeant au Conseil d'administration remercie le gouvernement du Sénégal et le Secrétariat d'avoir mené à bien la Conférence mondiale de 2023. Il félicite également l'Ukraine pour son engagement continu et sa mise en œuvre de la Norme ITIE.
- Un membre du collège des OSC siégeant au Conseil d'administration s'enquiert de l'impact des rapports assouplis sur la fiabilité des données et demande au Secrétariat international d'identifier les questions ou préoccupations éventuelles sur lesquelles le Conseil d'administration devrait se pencher.

Le Secrétariat répond que :

- Aucune baisse de la qualité des données déclarées dans le cadre de la déclaration assouplie n'a été observée, mais il est actuellement prévu de procéder à un examen de la deuxième série de rapports préparés dans le cadre de la déclaration assouplie et de fournir des commentaires au Conseil d'administration.
- L'espace civique dans certains pays d'Asie centrale suscite des préoccupations qui ont conduit à classer ces pays en « orange » dans le tableau récapitulatif des progrès de la mise en œuvre. Le Secrétariat s'entretiendra avec le membre du Conseil d'administration concerné par ce problème, afin d'évaluer si l'ITIE peut offrir un soutien supplémentaire pour y remédier.
- Des réserves sont émises quant à la pertinence des pays dont le niveau d'engagement et/ou de capacités en tant que candidats est faible pour assurer le pilotage des dispositions en matière de déclaration sur la transition énergétique. Le Secrétariat examine actuellement le cas des Seychelles et fournira une mise à jour au Comité de Mise en œuvre. Le Guatemala fait actuellement l'objet d'une suspension et la situation dans ce pays peut être réévaluée à la lumière de la politique convenue relativement à l'instabilité politique (cf. section 58-7 ci-dessous).

Actions :

- Le Secrétariat international assurera un suivi auprès du membre du Conseil d'administration concernant l'espace civique au Kirghizistan.
- Le Secrétariat international fournira une mise à jour au Comité de Mise en œuvre sur l'engagement avec les Seychelles.
- Le Secrétariat international fournira une mise à jour au Comité de Mise en œuvre sur la situation au Guatemala.
- Le Secrétariat international fournira une mise à jour au Conseil d'administration concernant l'impact de la déclaration assouplie sur la fiabilité des données.

Document du Conseil d'administration 58-2-B – Rapport d'avancement de la sensibilisation : Juin-octobre 2023 – pour information

Le Secrétariat international présente le rapport d'avancement de la sensibilisation pour la période de juin à octobre 2023, soulignant que le Secrétariat a repris ses déplacements et ses missions à un rythme similaire à celui d'avant la pandémie, tout en continuant aussi à mener des missions virtuelles. Le Secrétariat explique ensuite les derniers développements concernant les activités de sensibilisation.

Les membres du Conseil d'administration font les remarques suivantes :

- Les membres issus du collège des pays de mise en œuvre discutent des activités de sensibilisation au Rwanda, entre autres mises à jour de la situation dans les pays présentées dans le rapport d'avancement de la sensibilisation.
- Les membres issus du collège des pays de soutien saluent l'intérêt manifesté par de nouveaux pays envers l'ITIE, soulignant l'importance des activités de sensibilisation auprès de nouveaux pays pour renforcer l'ITIE. Ils saluent en outre les efforts de sensibilisation visant à recruter de nouveaux pays de soutien, y compris des entreprises d'État.
- Les membres issus du collège des pays de soutien saluent la communication diffusée via le nouveau site Internet de l'ITIE et encouragent le Secrétariat à tenir le Conseil d'administration de l'ITIE informé de la participation de l'ITIE aux conférences et panels de haut niveau à l'avenir.
- Les membres du collège des pays de soutien se félicitent également des efforts déployés par le Secrétariat international pour dialoguer avec les États membres de l'Union européenne (UE) afin d'encourager leur adhésion à l'ITIE.
- De nouveaux efforts visant à renforcer les approches régionales stratégiques en matière de sensibilisation des pays sont salués, en mettant un accent spécifique sur les aspects géopolitiques dans les activités de sensibilisation.

58-3 Rapport du Comité de Sensibilisation

Document du Conseil d'administration 58-3 – Stratégie de sensibilisation 2023-2026 de l'ITIE – pour décision

Le président du Comité de Candidature et de Sensibilisation, James Nicholson, présente la Stratégie de sensibilisation 2023-2026 à des fins de décision, en décrivant les objectifs de cette stratégie et les activités proposées. Le président du Comité souligne que cette Stratégie reconnaît le souhait de la Guinée équatoriale de réadhérer à l'ITIE et les activités de sensibilisation auprès des pays de soutien axées sur les pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), tels que le Japon. Il explique en outre que la sensibilisation des entreprises se concentre sur les entreprises d'État, les entreprises minières, pétrolières et gazières, les institutions financières et les négociants en matières premières et qu'elle vise à susciter l'intérêt des entreprises d'énergie renouvelable et des grands consommateurs industriels de matières premières.

Le président du Comité fait remarquer que la Stratégie est le fruit de consultations entre les membres du Comité de Candidature et de Sensibilisation, au cours desquelles tous les collèges du Conseil d'administration étaient représentés, et que le projet de stratégie a été partagé avec

le Conseil d'administration précédent. Les membres du Conseil d'administration soulèvent les points suivants :

- Un membre d'une OSC remet en question l'absence de l'Ouzbékistan parmi les pays cibles, soulignant que les récentes réformes politiques ont généré des possibilités en termes d'adhésion de ce pays à l'ITIE.
Le Secrétariat en convient et souligne que les entreprises de soutien, ainsi qu'une institution financière, ont déjà manifesté leur souhait de mener des activités de sensibilisation en Ouzbékistan. Les activités de sensibilisation dépendent du niveau d'intérêt de la part du pays, dont le Secrétariat assurera le suivi.
- La loi de l'Union européenne (UE) sur les matières premières critiques pourrait accélérer les accords au détriment des communautés locales. Les activités de sensibilisation ciblant les pays concernés doivent donc tenir compte de cette possibilité.
Le Secrétariat souligne que l'UE apporte un soutien financier aux activités de sensibilisation, qu'il élabore lui-même en consultation avec la société civile, les entreprises et les gouvernements par le biais du Comité de Candidature et de Sensibilisation.
- Les membres du Conseil d'administration discutent de l'inclusion du Rwanda parmi les pays cibles identifiés dans la section régionale de la Stratégie de sensibilisation, exprimant toutefois des craintes quant aux implications potentielles pour la République démocratique du Congo (RDC).
Comme pour la discussion dans le cadre du point 58-2-B, les membres du Conseil d'administration sont encouragés à discuter du Rwanda si celui-ci soumettait une demande d'adhésion à l'ITIE après une visite de haut niveau prévue en décembre.

Actions :

- Le Secrétariat publiera la Stratégie de sensibilisation de l'ITIE 2023-2026 sur le site Internet de l'ITIE.

58-4 Rapport du Comité des Finances

Document du Conseil d'administration 58-4-A – Comptes de l'ITIE du deuxième trimestre et perspectives pour l'ensemble de l'année 2023, y compris le rapport de la Conférence mondiale – pour information

La présidente du Comité des finances (CF), Christine Detaille, informe le Conseil d'administration que le Comité a examiné dans le détail les comptes du deuxième trimestre et les perspectives pour l'ensemble de l'année 2023, y compris le rapport de la Conférence mondiale. Le Secrétariat a mis en œuvre des mesures de contrôle des coûts et recherché des financements pour combler le déficit projeté de 562 000 dollars US. Afin d'assurer une supervision financière rigoureuse, le Comité des Finances a augmenté la fréquence de ses réunions pour examiner l'exécution du budget, conformément aux instructions de la Présidente du Conseil d'administration. Le rapport prévoit un excédent modeste pour 2023, ainsi que des économies dans les dépenses engagées lors de la Conférence mondiale.

Initialement, le Secrétariat a affecté 1,6 million de dollars US à la Conférence mondiale, dont 1,2 million devait provenir d'activités externes de collecte de fonds. Le solde de 0,4 million de dollars US devait être prélevé sur l'excédent accumulé par le Secrétariat au cours des années précédentes. Le Secrétariat a réussi à lever 1,2 million de dollars US auprès des entreprises de soutien et des pays de soutien. En outre, le gouvernement sénégalais a fourni le lieu de

l'événement à titre de contribution en nature. La Conférence mondiale s'est déroulée dans les limites du budget, les dépenses ayant été inférieures de 46 000 de dollars US aux 1,6 million de dollars US prévus. Cela a permis au Secrétariat de réduire sa propre utilisation des fonds. La plupart des économies ont été réalisées sur les déplacements et les transports.

Document du Conseil d'administration 58-4-B – Comptes de l'ITIE du troisième trimestre et perspectives pour l'ensemble de l'année 2023 – pour information

La présidente du Comité des Finances présente le document et invite le Secrétariat à en fournir de plus amples détails. La Présidente du Conseil d'administration ajoute que la contribution financière du Danemark a été confirmée après la soumission du rapport au Conseil d'administration. Elle remercie le Comité de sa supervision diligente. Elle souligne en outre que les contributions des pays de mise en œuvre n'ont pas été réévaluées ces dernières années et recommande au Conseil d'administration de se pencher désormais sur cette question.

Les membres du Conseil d'administration remercient le Comité et le Secrétariat des efforts qu'ils ont déployés en vue d'équilibrer le budget actuel et d'établir le budget 2024. Ils saluent la clarté et la rigueur de la présentation.

Actions :

- Les pays de mise en œuvre sont priés de faire comprendre l'importance des contributions financières aux pays de mise en œuvre qui ne se sont pas encore acquittés de leurs obligations de paiement.

58-5 Rapport conjoint du Comité des Finances et du Comité de Gouvernance et de Supervision

Document du Conseil d'administration 58-5 – Projet de plan de travail et de budget 2024 du Secrétariat de l'ITIE – pour discussion

La Présidente du Conseil d'administration souligne qu'après trois réunions de collaboration, le Comité de Gouvernance et de Supervision et le Comité des Finances recommandent conjointement que le Conseil d'administration approuve le scénario de recettes moyennes pour le plan de travail et le budget 2024. Ce scénario est considéré comme l'option la plus prudente et la plus réalisable. Le Secrétariat présente le plan de travail et le budget, en soulignant qu'il continue de planifier son travail sur la base du scénario de recettes moyennes. En ce qui concerne le budget 2024, le Secrétariat en divise la structure en trois parties – dépenses, recettes et recommandations – en soulignant le besoin accru en termes de soutien de la part du Secrétariat pour la mise en œuvre.

Les membres du Conseil d'administration soulèvent les points suivants :

- Les pays de mise en œuvre conviennent que le scénario de recettes moyennes est le plus réaliste, saluant toutefois l'examen d'un budget reposant sur un scénario de recettes élevées, compte tenu du soutien technique étendu requis de la part du Secrétariat pour la mise en œuvre de la Norme 2023 de l'ITIE.
- Les pays de soutien expriment leurs inquiétudes quant à la disparité notable entre les dépenses de 2023 et celles de 2024. Ils demandent des éclaircissements détaillés sur les activités spécifiques nécessitant une hausse de 50 % du poste des déplacements dans le budget 2024. Ils insistent en outre sur la nécessité d'une ventilation plus claire des coûts, soulignant la présence de coûts fixes inhérents au budget. Il est essentiel de

comprendre, pour l'évaluation par le Conseil d'administration, les dépenses qui ne sont pas négociables. De plus, un membre du Conseil d'administration issu du collège des pays de soutien demande quel est le montant total actuellement détenu dans la réserve. La Présidente du Conseil d'administration fait écho à cette requête, soulignant son importance.

- La présidente du Comité des Finances reconnaît les progrès réalisés par le Secrétariat en faisant la distinction entre les coûts de base et les coûts de projet, tout en soulignant également que des efforts supplémentaires sont nécessaires dans ce domaine. Elle propose d'approfondir cette question lors de la prochaine réunion en personne du Conseil d'administration à Toronto. Par ailleurs, elle salue la présentation du budget 2024, soulignant qu'il couvre un éventail de questions de manière exhaustive. Elle met l'accent sur la nécessité évidente de renforcer les capacités et les financements pour atteindre les objectifs fixés, exhortant le Conseil d'administration à tenir dûment compte de cet aspect.

Le Secrétariat remercie le Conseil d'administration des questions soulevées et explique que le budget 2023 sert de base de référence pour la planification du budget 2024. Il ajoute que le budget 2024 prévoit une dotation pour la prochaine Conférence mondiale. Le Secrétariat souligne également que les frais de déplacement représentent une part importante du budget, principalement du fait qu'une Validation significative nécessite que le personnel du Secrétariat se rende dans les pays. Il ajoute que la mise en œuvre et le renforcement des capacités sont des domaines très coûteux dans le cadre du travail de l'ITIE. Le Secrétariat s'engage à fournir au Conseil d'administration de plus amples détails sur les déplacements à titre d'information, mais pas pour que celui-ci décide des missions que le personnel du Secrétariat peut mener. Le Secrétariat prévoit une stabilisation du budget dans les années à venir, ce qui constitue une avancée exceptionnelle. Le Secrétariat souligne également que la valeur de la réserve a diminué en raison des fluctuations des devises, affirmant toutefois que tout excédent sera versé dans la réserve pour disposer d'au moins trois mois de couverture des dépenses.

Indiquant que le document en question a été soumis en vue de la discussion, la Présidente demande le soutien provisoire du Conseil d'administration en faveur de cette recommandation, sous réserve d'une confirmation par voie de Circulaire du Conseil d'administration.

Actions :

- Le Secrétariat international définira plus clairement les activités de base (coûts non variables) dans le budget 2025.
- Le Secrétariat international partagera les diapositives avec le Conseil d'administration via la Circulaire du Conseil d'administration ([ici](#)).
- Le Secrétariat soumettra la version finale du plan de travail et du budget à l'approbation formelle du Conseil d'administration par voie de Circulaire.

58-6 Rapport du Comité de Gouvernance et de Supervision

Document du Conseil d'administration 58-6 – Recommandations provenant de l'évaluation des progrès réalisés par les entreprises dans le respect des Attentes – pour décision

La Présidente du Conseil d'administration invite le président du Comité de Gouvernance et de Sensibilisation à présenter le document. Le président du Comité de Gouvernance et de Sensibilisation rappelle au Conseil d'administration que le Conseil d'administration sortant a

discuté brièvement de ce document lors de sa dernière réunion du 12 juin 2023, mais qu'il n'en a pas accepté les recommandations. Au lieu de cela, le Conseil d'administration sortant a prié le Comité de Gouvernance et de Sensibilisation nouvellement formé d'examiner les recommandations contenues dans le document, ainsi que la discussion du Conseil d'administration sortant à son sujet. En conséquence, le Secrétariat a préparé un document révisé axé sur les recommandations de l'évaluation. Le Comité de Gouvernance et de Sensibilisation a discuté des recommandations au cours de trois réunions et, après d'importantes discussions, notamment entre les collèges des OSC et des entreprises, le Comité est parvenu à un consensus sur un ensemble de recommandations.

Le Secrétariat présente les recommandations au Conseil d'administration en précisant que le document se concentre sur les enseignements tirés et les recommandations suite à la deuxième évaluation effectuée par le Secrétariat.

- En premier lieu, il est recommandé au Conseil d'administration de convenir que le Secrétariat doit assurer un suivi auprès des entreprises de soutien pour lesquelles il a été évalué qu'elles ne respectent pas pleinement les Attentes à leur égard, afin d'expliquer comment elles peuvent réaliser davantage de progrès et d'encourager ces progrès.
- Dans le cadre de ce suivi, il a été recommandé au Conseil d'administration de convenir que le Secrétariat doit encourager chaque entreprise à présenter, par écrit, les mesures qu'elle entend prendre pour avancer dans la satisfaction des Attentes avant la prochaine évaluation, provisoirement prévue à l'automne 2025. Les entreprises représentées au Conseil d'administration de l'ITIE et pour lesquelles il a été évalué qu'elles ne respectent pas pleinement les Attentes acceptent de leur plein gré de fournir une réponse au Secrétariat. Le Secrétariat demandera aux entreprises de fournir ces réponses d'ici fin février l'an prochain. Il publiera ensuite les réponses reçues avant fin mai l'an prochain.
- Il est également recommandé au Conseil d'administration de convenir que le Secrétariat doit mettre à jour les orientations sur les Attentes, en particulier sur les Attentes 4, 6 et 7, qui concernent respectivement la transparence du commerce des matières premières, la transparence de la propriété effective et les politiques anti-corruption.
- Il est en outre recommandé au Conseil d'administration de convenir du calendrier de la prochaine évaluation par le Secrétariat des progrès réalisés par les entreprises dans le respect des Attentes à leur égard. Comme indiqué dans le document, l'évaluation commencera environ neuf mois avant la prochaine Assemblée générale de l'ITIE, ce qui permettra d'achever l'évaluation et d'en publier les résultats pour chaque entreprise environ trois mois avant la prochaine Assemblée générale.
- À la suite des discussions du Comité de Gouvernance et de Supervision, il est recommandé que le Conseil d'administration n'accorde pas plus d'importance à certaines Attentes qu'à d'autres, dans le cadre du processus d'évaluation mené par le Secrétariat. Il est également recommandé au Conseil d'administration de ne pas appliquer de sanctions à l'encontre d'entreprises qui ne respectent pas pleinement les Attentes.
- Enfin, il est recommandé au Conseil d'administration de convenir que le Secrétariat doit publier au format PDF les résultats de l'évaluation individuelle de chaque entreprise de soutien sur la page respective du site Internet de l'ITIE consacrée à chacun de ces entreprises. À cet égard, le Secrétariat envisage de publier un article de blog indiquant l'existence de cette publication et présentant les progrès notables réalisés par les entreprises de soutien en vue de répondre aux Attentes. Cet article mettra également l'accent sur l'importance des divulgations des entreprises conformément aux Attentes.

Les membres du Conseil d'administration soulèvent les points suivants :

- Les membres du collège des OSC remercient le Comité et le Secrétariat du travail important qu'ils ont accompli sur le document, se disant toutefois déçus que leurs préoccupations n'aient pas toutes été prises en compte. Ils s'inquiètent notamment au sujet de la menace potentielle pour l'intégrité de l'ITIE, indiquant qu'une entreprise dont le représentant siège au Conseil d'administration de l'ITIE ne respecte pas pleinement les Attentes. Ils soulignent que les entreprises soutenant l'ITIE, en particulier celles représentées au Conseil d'administration de l'ITIE, doivent faire preuve de leadership et de redevabilité. Ils précisent que la plupart de leurs commentaires concernent une seule entreprise et ils espèrent qu'elle accomplira des progrès à l'avenir. Ils ajoutent que cette entreprise les a assurés qu'elle prendra des mesures en réponse à ces commentaires.
- Les membres représentant les entreprises de soutien se félicitent du dialogue constructif entre les collèges sur ce document. Ils saluent le Secrétariat pour son approche axée sur le consensus. Ils soulignent la compréhension mutuelle de l'objectif commun de promotion de la transparence fiscale et expriment leur désaccord quant au fait qu'une entreprise porte atteinte à la Norme ITIE.
- Les pays de mise en œuvre plaident pour une plus grande participation des entreprises aux efforts de gouvernance et de transparence. Ils félicitent le Comité de Gouvernance et de Supervision pour être parvenu à un consensus sur cette question, affirmant que le Comité peut désormais poursuivre ses activités sur la base des principes qui ont été convenus.

Le Conseil d'administration accepte les recommandations contenues dans le document.

Actions :

- Le Secrétariat effectuera un suivi auprès des entreprises de soutien individuelles pour lesquelles il a été évalué qu'elles ne respectent pas pleinement les Attentes, afin d'expliquer comment elles peuvent progresser et d'encourager ces progrès.
- Le Secrétariat encouragera chaque entreprise à fournir, par écrit d'ici fin février 2024, les mesures qu'elle entend prendre pour avancer en termes de respect des Attentes avant la prochaine évaluation. Les résultats seront publiés d'ici fin mai 2024.
- Le Secrétariat mettra à jour les orientations sur les Attentes, en particulier les Attentes 4, 6 et 7, qui concernent respectivement la transparence du commerce des matières premières, la transparence de la propriété effective et les politiques anti-corruption.
- Le Secrétariat publiera les résultats de l'évaluation individuelle de chaque entreprise de soutien au format PDF sur la page du site Internet de l'ITIE consacrée à chaque entreprise, et il publiera un article de blog sur le site Internet.

58-7 Rapport du Comité de Mise en œuvre

Document du Comité de Mise en œuvre 58-8

Engagement auprès des pays de l'ITIE faisant face à une instabilité politique ou à un conflit – pour décision

Diana Kaissy, coprésidente du Comité de Mise en œuvre, présente les éléments clés du document et souligne les points suivants :

- Le document précise le mandat de l'ITIE consistant à intervenir dans les cas où des pays de l'ITIE connaissent une instabilité politique et un conflit et vise à établir des orientations

concernant l'application de l'article 8.2 de la Norme ITIE. L'article 8.2 charge également le Conseil d'administration de l'ITIE de surveiller et d'examiner régulièrement ces cas et de proroger la période de suspension du pays ou de le radier. Le document précise le rôle du Comité de Réponse Rapide et les Termes de Référence de ce dernier devront être modifiés une fois le document approuvé.

- Bien que les procédures décrites dans le document clarifient les procédures proposées, elles visent non pas à être contraignantes, mais à donner au Conseil d'administration la possibilité d'exercer son pouvoir discrétionnaire au cas par cas.

Joanne Jones, membre du Secrétariat, ajoute en outre que le document présente les définitions convenues, ainsi qu'un processus permettant de déterminer la manière dont l'ITIE doit réagir en cas d'instabilité politique dans des pays de mise en œuvre. Il vise à établir des procédures plus claires, tout en conservant une certaine souplesse. Il tient compte des principes de l'ITIE, ainsi que de la capacité du Secrétariat.

Les membres du Conseil d'administration soulèvent les points suivants :

- Un représentant de pays de soutien au Conseil d'administration salue la procédure proposée et l'approche en quatre étapes visant à traiter les cas d'instabilité politique et de conflit. Il se félicite également de l'accent mis sur la souplesse. Il reconnaît l'importance accordée à la sécurité des parties prenantes de l'ITIE et des autres acteurs de la société civile. Il propose également que le Secrétariat informe le Conseil d'administration des contraintes de ressources qui pourraient découler de la mise en œuvre de cette politique, en particulier dans les cas nécessitant un examen plus approfondi.
- Un membre du collège des OSC souligne que, pour les pays soumis à une surveillance renforcée, la période de 24 mois convenue pour le suivi avec le Conseil d'administration ne doit pas constituer la période par défaut. Il convient plutôt de la considérer comme le délai maximal autorisé.
- Un membre du collège des OSC fait valoir qu'il est important que le document aborde divers scénarios d'instabilité politique, ainsi que les éléments qui affectent les libertés civiques. En réponse, la Présidente du Conseil d'administration reconnaît que dans certains cas récents, des régimes militaires sont arrivés au pouvoir, mais en l'absence d'informations ou de conseils indiquant l'existence d'une menace à l'espace civique, les pays concernés n'ont pas été suspendus et ont poursuivi la mise en œuvre de l'ITIE.
- Un membre du collège des pays de mise en œuvre demande des éclaircissements sur l'objectif de la suspension et propose d'améliorer la formulation employée à ce sujet. En réponse, la Présidente du Conseil d'administration souligne que le contenu du document est conforme aux pratiques établies de l'ITIE et du Conseil d'administration pour faire face à diverses situations d'instabilité politique et que l'aspect essentiel à prendre en compte est la question de savoir si la mise en œuvre de l'ITIE peut se poursuivre de manière satisfaisante.

Le Conseil d'administration approuve les définitions, les procédures et la politique énoncées dans le document sur l'engagement auprès des pays de l'ITIE faisant face à une instabilité politique ou à un conflit.

Actions :

- Le Secrétariat évaluera les pays faisant face à une instabilité politique ou à un conflit compte tenu de la politique convenue pour les pays dans cette situation.

- Le Comité de Réponse Rapide mettra à jour ses Termes de Référence conformément à la politique et aux procédures convenues.

58-8 Rapport du Comité de Réponse Rapide

Nassim Bennani, membre du Secrétariat, présente une mise à jour sur le Gabon, le Niger, Madagascar et Myanmar.

S'agissant du Gabon et du Niger, il est rappelé que ces deux pays font l'objet d'un suivi actif jusqu'au 9 janvier 2024, suite aux coups d'État qui y sont survenus respectivement le 30 août et le 26 juillet 2023. Le Secrétariat met en avant les commentaires reçus lors des consultations, ainsi que les efforts déployés par les parties prenantes locales pour reprendre la mise en œuvre de l'ITIE dans chacun de ces pays. Le Secrétariat indique que les Groupes multipartites de ces deux pays ne se sont pas encore réunis. Le Secrétariat international conclut qu'il poursuivra son suivi actif de la situation dans les deux pays.

En ce qui concerne Madagascar, le Secrétariat donne une description des troubles politiques auxquels le pays est confronté dans le contexte de l'élection présidentielle.

S'agissant de Myanmar, le Secrétariat fournit une mise à jour dans le cadre du suivi continu depuis la décision du Conseil d'administration de suspendre Myanmar en raison de l'instabilité politique et du conflit dans le pays en février 2021.

Les membres du Conseil d'administration remercient le Secrétariat pour les mises à jour et s'expriment en faveur de l'approche adoptée.

58-9 Rapport du Comité de Validation

Document du Conseil d'administration 58-9 – Rapport du Comité de Validation

La Présidente du Conseil d'administration présente le rapport du Comité de Validation, soulignant qu'il y a deux recommandations de Validation pour décision (République dominicaine et Nigeria), deux recommandations d'évaluation ciblée pour décision (Honduras et Tadjikistan) et une recommandation pour décision sur les révisions du calendrier de Validation.

Point 58-9-A – Validation de la République dominicaine (pour décision)

La Présidente du Conseil d'administration demande aux observateurs de la République dominicaine de se retirer de la discussion. Le Secrétariat présente ensuite la recommandation du Comité de Validation au Conseil d'administration, à savoir que le Conseil d'administration reconnaisse l'obtention par la République dominicaine d'un score général modéré de 83,5 sur 100 dans la mise en œuvre de la Norme 2019 de l'ITIE. Il est souligné que ce score général constitue une moyenne des scores des trois composantes suivantes : « Engagement des parties prenantes », « Transparence » et « Résultats et impact ». La République dominicaine a notamment obtenu un score « élevé » pour la composante « Engagement des parties prenantes » et des scores « modérés » pour les composantes « Résultats et impact » et « Transparence ».

Les membres du Conseil d'administration soulèvent les points suivants :

- Un membre du collège de la société civile souligne l'importance que le Groupe multipartite établisse un mécanisme de suivi du respect du protocole de l'ITIE sur la

participation de la société civile, afin de garantir qu'aucune contrainte gouvernementale ne pèse sur la capacité de la société civile à s'engager dans tous les aspects du processus de l'ITIE. Le Secrétariat est encouragé à apporter son soutien au Groupe multipartite pour répondre aux Exigences 6.1 et 6.4, du fait que la société civile entend utiliser l'ITIE pour aborder les impacts environnementaux et sociaux de l'exploitation minière. L'importance des activités de sensibilisation et de diffusion de l'ITIE ciblant les communautés locales est mise en avant, étant donné que les efforts antérieurs de sensibilisation infranationale étaient limités.

- Un membre du collège des pays de soutien se félicite du rapport de Validation détaillé et souligne l'importance de la communication des résultats du processus de l'ITIE et des données ITIE aux communautés locales.

À l'issue de la discussion, le Conseil d'administration parvient à un consensus, convenant que la République dominicaine a obtenu un score général modéré dans la mise en œuvre de la Norme 2019 de l'ITIE.

Actions :

- La Présidente du Conseil d'administration communiquera par écrit la décision du Conseil d'administration au gouvernement de la République dominicaine.
- Le Secrétariat publiera la décision du Conseil d'administration sur la Validation de la République dominicaine.

Point 58-9-B – Validation du Nigeria (pour décision)

La Présidente du Conseil d'administration demande aux observateurs du Nigeria de se retirer de la discussion. Le Secrétariat présente ensuite la recommandation du Comité de Validation au Conseil d'administration, à savoir que le Conseil d'administration reconnaisse l'obtention par le Nigeria d'un score général modéré de 72 sur 100 dans la mise en œuvre de la Norme 2019 de l'ITIE. Il est souligné que ce score général constitue une moyenne des scores des trois composantes suivantes : « Engagement des parties prenantes », « Transparence » et « Résultats et impact ». Le Nigeria a notamment reçu un score « élevé » pour la composante « Résultats et impact », ainsi qu'un score « modéré » pour la composante « Transparence » et un score « Assez faible » pour la composante « Engagement des parties prenantes ».

Les membres du Conseil d'administration soulèvent les points suivants :

- Les membres du Conseil d'administration félicitent l'ITIE Nigeria pour les progrès réalisés en matière de divulgation depuis la précédente Validation, se disant toutefois inquiets face aux allégations de violations potentielles du Code de conduite de l'ITIE par certains responsables de l'ITIE au Nigeria.
- Les membres des collèges des OSC et des entreprises de soutien soulignent l'importance de la conduite d'un suivi continu du Nigeria et indiquent la possibilité de soumettre à nouveau la question devant le Conseil d'administration si des éléments factuels plus concluants au sujet de violations du Code de conduite de l'ITIE sont identifiés suite à la décision au terme de la Validation. Ils soulignent en outre l'importance de la mission post-Validation prévue par le Secrétariat au Nigeria début 2024 visant à établir un dialogue avec le nouveau gouvernement, à soutenir la planification des travaux du Groupe multipartite concernant le suivi des actions correctives et à collecter des informations supplémentaires sur les violations potentielles du Code de conduite de l'ITIE.
- Un membre du collège des pays de mise en œuvre souligne l'importance du Nigeria en

tant que pays de mise en œuvre de l'ITIE troisième économie d'Afrique et premier producteur de pétrole. Tout en reconnaissant la gravité des allégations, il est souligné que l'ITIE Nigeria est régie par la loi et qu'il est donc important de collaborer avec les autorités de supervision dans le pays. Le Secrétariat international est invité à clarifier les raisons pour lesquelles la Validation n'a pas inclus de consultations en personne lors d'une mission menée dans le pays. Il est également invité à préciser si les commentaires sur le projet de rapport de Validation reçus du collège des entreprises ont été pris en compte. De plus, le Secrétariat est prié de préciser si les contraintes que le gouvernement fait peser sur la société civile, et qui ont été identifiées lors de la Validation, sont liées à l'approche des élections générales de février 2023 – une période souvent tendue pour l'espace civique dans de nombreux pays.

- Un membre du collège des pays de soutien demande si le rapport de Validation a pleinement tenu compte des recrutements du Secrétariat de l'ITIE Nigeria. Le Secrétariat international est prié de préciser si la mission post-Validation prévue suffira à assurer un suivi continu de la situation.

Le Secrétariat apporte les précisions suivantes :

- Une mission d'appui à la pré-Validation était prévue en novembre 2022, mais elle a dû être annulée en raison des avis de sécurité émis par plusieurs ambassades étrangères avant les élections. La mission post-Validation prévue en janvier 2024 se veut à la fois de haut niveau, afin de communiquer les résultats de la Validation et d'établir un dialogue avec la nouvelle administration, et technique, en vue de soutenir la planification du suivi des actions correctives par le Groupe multipartite et le secrétariat national.
- Il est confirmé que tous les commentaires fournis par le collège des entreprises sur le projet de rapport de Validation ont été pris en compte lors de la finalisation du rapport de Validation, mais qu'il reste encore des faiblesses relativement à l'engagement des entreprises dans le processus de l'ITIE.
- La Validation a identifié l'existence d'une tendance de la part du gouvernement à harceler certains militants de la société civile, qui a commencé dès 2020, plutôt que des incidents isolés liés à la période préélectorale.
- Le Secrétariat continuera de surveiller l'évolution de la situation au Nigeria et en informera le Conseil d'administration à l'issue de cette Validation. Il est rappelé au Conseil d'administration qu'il dispose du pouvoir discrétionnaire d'exiger une évaluation ciblée de toute Exigence de l'ITIE ou de tout module d'Exigences de l'ITIE interdépendantes, si d'autres préoccupations concernant l'adhésion aux Principes de l'ITIE ou aux Exigences de l'ITIE sont identifiées.

À l'issue de la discussion, le Conseil d'administration parvient à un consensus, convenant que le Nigeria a obtenu un score général modéré dans la mise en œuvre de la Norme 2019 de l'ITIE.

Actions :

- La Présidente du Conseil d'administration communiquera par écrit la décision du Conseil d'administration au gouvernement du Nigeria.
- Le Secrétariat devra publier la décision du Conseil d'administration sur la Validation du Nigeria.

Point 58-9-C – Évaluation ciblée du Tadjikistan (pour décision)

La Présidente du Conseil d'administration demande aux observateurs du Tadjikistan de se retirer de la discussion. Ensuite, le Secrétariat international présente la recommandation du Comité de

Validation au Conseil d'administration, à savoir que le Conseil d'administration reconnaisse l'obtention par le Tadjikistan d'un score global moyen de 72 sur 100 dans la mise en œuvre de la Norme ITIE 2019. Les scores de l'évaluation ciblée ne seront pas pris en compte dans la fiche de Validation du Tadjikistan en attendant une Validation complète, dont le démarrage est prévu le 1^{er} juillet 2024.

Les membres du Conseil d'administration soulèvent les points suivants :

- Bien que les membres des collèges des pays de mise en œuvre et des OSC se disent préoccupés par le niveau d'engagement du gouvernement et par l'environnement propice à l'engagement de la société civile dans le processus de l'ITIE, ils se prononcent en faveur de la recommandation, ce qui constitue un compromis pour le Comité de Validation.
- Un membre du collège des OSC se félicite des récents signes d'amélioration de l'engagement du gouvernement, évoquant toutefois la nécessité de concrétiser cet engagement renouvelé. Il est souligné que, selon les membres représentant la société civile au Comité de Validation, l'évaluation devrait indiquer que l'Exigence 1.3 est « partiellement respectée », ce qui entraînerait une suspension, mais le compromis est que cette évaluation demeure « en grande partie respectée » en attendant une prochaine Validation complète dans six mois. On espère que cette décision incitera les parties prenantes au Tadjikistan à prendre des mesures urgentes pour mettre en œuvre les actions correctives.
- Un membre du collège des OSC demande que l'approche utilisée dans les cas du Tadjikistan et du Honduras ne constitue pas un précédent pour de futures évaluations ciblées.
- Les pays de soutien se prononcent en faveur de la recommandation et demandent au Secrétariat de souligner l'urgence que le gouvernement du Tadjikistan prenne les mesures nécessaires pour réaliser des progrès avant la prochaine Validation.

À la suite de cette discussion, le Conseil d'administration parvient à un consensus, approuvant l'évaluation selon laquelle le Tadjikistan a « en grande partie respecté » les Exigences 1.1, 1.2 et 1.3, et qu'il a « partiellement respecté » les Exigences 1.4 et 1.5.

Actions :

- La Présidente du Conseil d'administration communiquera par écrit la décision du Conseil d'administration au gouvernement du Tadjikistan.
- Le Secrétariat publiera la décision du Conseil d'administration sur l'évaluation ciblée du Tadjikistan.

Point 58-9-D – Évaluation ciblée du Honduras (pour décision)

La Présidente du Conseil d'administration demande aux observateurs du Honduras de se retirer de la discussion. Le Secrétariat international présente ensuite la recommandation du Comité de Validation au Conseil d'administration, à savoir que le Conseil d'administration reconnaisse l'évaluation selon laquelle le Honduras a « en grande partie respecté » l'Exigence 1.2 et qu'il a « partiellement respecté » les Exigences 1.1, 1.3, 1.4 et 1.5. Les scores de l'évaluation ciblée ne seront pas pris en compte dans la fiche de Validation du Honduras en attendant une Validation complète, dont le démarrage est prévu le 1^{er} juillet 2024.

Les membres du Conseil d'administration soulèvent les points suivants :

- Tout en soutenant la recommandation, les membres des collèges des pays de mise en œuvre et des OSC se disent préoccupés par la régression en cours depuis la précédente Validation et soulignent le risque que le Honduras soit radié lors de la prochaine Validation si les progrès sont insuffisants.
- Un membre du collège des OSC indique que celui-ci a initialement plaidé en faveur de la radiation immédiate du Honduras suite à l'évaluation ciblée, compte tenu du manque de progrès dans la mise en œuvre de l'ITIE. Cependant, il reconnaît qu'un consensus a été atteint au sein du Comité de Validation pour confirmer la suspension du Honduras. Il est en outre convenu que la prochaine Validation aura lieu dans six mois.
- Les membres des collèges des pays de mise en œuvre et des entreprises de soutien s'inquiètent quant à savoir si la période de six mois prévue pour la prochaine Validation laissera au Honduras suffisamment de temps pour mettre en œuvre efficacement les actions correctives nécessaires.

À la suite de la discussion, le Conseil d'administration parvient à un consensus, reconnaissant l'évaluation selon laquelle le Honduras a « en grande partie respecté » l'Exigence 1.2 et qu'il a « partiellement respecté » les Exigences 1.1, 1.3, 1.4 et 1.5.

Actions :

- La Présidente du Conseil d'administration communiquera par écrit la décision du Conseil d'administration au gouvernement du Honduras.
- Le Secrétariat publiera la décision du Conseil d'administration sur l'évaluation ciblée du Honduras.

Point 58-9-E – Calendrier de Validation (pour décision)

Le Secrétariat présente la recommandation du Comité de Validation au Conseil d'administration, proposant un calendrier de Validations au titre de la Norme 2023 de l'ITIE à compter de janvier 2025. Le calendrier des Validations en vertu de la Norme 2019 de l'ITIE en 2024 reste inchangé.

Les membres du Conseil d'administration soulèvent les points suivants :

- Un membre du collège des OSC rappelle au Conseil d'administration que la Validation est une fonction essentielle de l'ITIE et un instrument important pour catalyser l'avancement de la mise en œuvre. Des préoccupations sont soulevées quant à la réduction du rythme des Validations dans le nouveau calendrier de Validation. Le Conseil d'administration est appelé à affecter des ressources suffisantes à la Validation, afin de maintenir un rythme acceptable pour les Validations.

Suite à la discussion, le Conseil d'administration parvient à un consensus et le calendrier de Validation révisé est accepté.

Actions :

- Le Secrétariat international écrira au GMP de chaque pays dont la date de Validation a été ajustée pour lui communiquer la décision du Conseil d'administration.
- Le Secrétariat publiera la décision du Conseil d'administration sur le calendrier de Validation révisé.

58-10 – Rapport de la Banque mondiale

Aperçu des activités en cours du Fonds EGPS à l'appui de la mise en œuvre de l'ITIE

La présentation de la Banque mondiale ne peut avoir lieu en raison de changements dans le calendrier du Conseil d'administration.

La Présidente du Conseil d'administration demande aux membres qui ont lu le rapport de la Banque mondiale de partager leurs points de vue :

- Un membre représentant le collège des OSC au Conseil d'administration rappelle à ce dernier les précédentes demandes de collaboration renforcée entre les OSC mondiales et la Banque mondiale au sujet des subventions pour les projets liés à la transparence, à la redevabilité et à la transition énergétique, notant des progrès lents dans l'établissement d'un protocole d'accord à long terme entre la Banque et les OSC travaillant sur l'ITIE, mais que les progrès ont été lents. Le membre du Conseil d'administration demande au nouveau directeur du pôle mondial Énergie et industries extractives de faciliter la poursuite des négociations et de parvenir à un protocole d'accord en vue d'une coopération durable. En outre, il réitère la proposition selon laquelle les rapports de la Banque au Conseil d'administration de l'ITIE doivent d'abord être examinés par les comités en vue de mener des discussions plus approfondies, comme proposé lors de réunions précédentes du Conseil d'administration. Il est demandé que ces rapports soient transmis avant les réunions, afin que des commentaires puissent être fournis dans le cadre du processus des comités.
- S'appuyant sur le commentaire précédent, un autre membre du Conseil d'administration représentant des OSC s'enquiert sur les plans de financement du Fonds EGPS pour les OSC après 2024. Il note qu'une seule subvention a été accordée à une OSC en mars 2022 et qu'elle prend fin en décembre 2023. Il exprime une inquiétude du fait que de nouveaux retards semblent inévitables d'après le rapport de la Banque au Conseil d'administration.
- Un autre membre du collège des OSC fait écho aux sentiments exprimés précédemment et exprime son appréciation pour les investissements de la Banque mondiale qui ont transformé la région Asie-Pacifique.
- Une membre du collège des pays de soutien siégeant au Conseil d'administration déplore que la Banque ne soit pas en mesure de présenter le rapport au Conseil d'administration de l'ITIE. Elle soulève les points suivants :
 - Elle se félicite de l'aperçu fourni dans le rapport sur la mise en œuvre de l'ITIE, regrettant toutefois la lenteur du traitement des demandes de soutien des pays et les retards dans le décaissement des subventions. De ce fait, les pays ne sont pas en mesure de répondre aux exigences de mise en œuvre de l'ITIE, car les décaissements ne sont pas réalisés dans les temps.
 - Elle se réjouit du soutien apporté à l'Ukraine pour faciliter la poursuite de la mise en œuvre de l'ITIE malgré l'agression non provoquée et injustifiée de la Russie.
 - Elle salue en outre le soutien financier accordé aux OSC, reconnaissant que le montant de ce soutien est modeste par rapport aux besoins énoncés, et souligne l'importance d'un soutien maintenu aux OSC dans le cadre du Fonds EGPS.
 - Elle se félicite du pourcentage élevé de soutien au titre de la composante 1 de l'EGPS-2 dans le cadre de la 15^e réserve de projets, en précisant qu'il faut renforcer les efforts pour réaliser un décaissement de 100 % des fonds de l'EGPS-2 avant que cette phase ne prenne fin en 2025, dans le but d'atteindre l'objectif de 50 % des financements de l'EGPS 2 réservé à la composante 1 en tant

qu'appui à la mise en œuvre de l'ITIE.

- Elle déplore que le rapport ne fournisse pas d'informations sur tout soutien futur à la mise en œuvre de l'ITIE dans le cadre du projet EGPS-3 prévu. Elle exprime de graves préoccupations quant au soutien futur apporté par le Fonds EGPS à la mise en œuvre de l'ITIE, d'après les informations du rapport présentées au Conseil d'administration.
- Les représentants du collège des pays de mise en œuvre au Conseil d'administration regrettent également que la Banque mondiale n'ait pas été en mesure de présenter le rapport, mais ils expriment leur gratitude pour son soutien à la mise en œuvre de l'ITIE, soulignant l'importance du financement de la Banque mondiale pour les pays mettant en œuvre l'ITIE. Ils appellent le Secrétariat de l'ITIE à aider les pays de mise en œuvre à élaborer des demandes de subvention à la Banque mondiale qui sont innovantes et conformes aux Exigences de l'ITIE.

Sans répondre directement aux commentaires des membres du Conseil d'administration, le Secrétariat accepte de communiquer les messages du Conseil d'administration à la Banque mondiale. Il est conclu que :

- Le projet de note de synthèse pour l'EGPS-3 semble indiquer un niveau de soutien plus élevé au profit des OSC.
- La conception actuelle de l'EPGS-3 ne prévoit pas de financement réservé à la mise en œuvre de l'ITIE. Les préoccupations exprimées par les membres du Conseil d'administration seront communiquées à leurs homologues de la Banque mondiale.
- Le Secrétariat assurera un suivi de toute urgence auprès de la Banque mondiale concernant les décaissements impayés au titre de l'EGPS-2, car cela affecte la mise en œuvre dans un certain nombre de pays.
- Compte tenu de l'intérêt exprimé par les membres du Conseil d'administration, le Secrétariat convient de demander à la Banque mondiale d'organiser une séance d'information pour les comités du Conseil d'administration de l'ITIE avant la fin de l'année sur les plans visant à remédier aux retards de décaissement dans le cadre de l'EGPS-2, ainsi que sur les commentaires du Secrétariat et des membres du Conseil d'administration au sujet du projet de note de synthèse pour l'EGPS-3, en particulier l'inquiétude concernant l'absence d'affectation de fonds pour soutenir la mise en œuvre de l'ITIE.

Actions :

- Le Secrétariat de l'ITIE assurera un suivi auprès de la Banque mondiale et communiquera les messages provenant des discussions du Conseil d'administration.
- Le Secrétariat de l'ITIE demandera à la Banque mondiale d'organiser une séance d'information pour les comités concernés du Conseil d'administration de l'ITIE.

58-11 – Autres questions

Le Secrétariat présente les plans pour les futures réunions du Conseil d'administration :

- La 59^e réunion du Conseil d'administration aura lieu à Toronto, au Canada, comme indiqué dans la Circulaire du Conseil d'administration n° 339. Mark Robinson rappelle aux membres du Conseil d'administration que la réunion aura lieu du 29 février au

1^{er} mars 2024. Il ajoute que des réunions préparatoires sont prévues le 27 février 2024 et qu'un séminaire à huis clos du Conseil d'administration devrait avoir lieu le 28 février 2024, dont les détails seront diffusés en janvier 2024.

- Le gouvernement suisse se propose pour accueillir la 60^e réunion du Conseil d'administration à Genève les 19 et 20 juin 2024. Jürg Vollenweider ajoute que le gouvernement suisse se réjouit d'accueillir une réunion du Conseil d'administration de l'ITIE à Genève, siège de nombreuses organisations internationales et entreprises extractives. Les membres du Conseil d'administration remercient le gouvernement suisse de son invitation à accueillir une réunion du Conseil d'administration à Genève.
- Le gouvernement arménien exprime son intérêt à accueillir une réunion du Conseil d'administration à l'avenir. De plus amples détails sur cette proposition seront fournis au Conseil d'administration l'année prochaine.

Les membres du Conseil d'administration remercient les gouvernements du Canada et de la Suisse d'accueillir respectivement les 59^e et 60^e réunions du Conseil d'administration. Ils remercient également le Secrétariat de l'organisation de ces réunions du Conseil d'administration et demandent que l'ordre du jour de ces réunions soit partagé en temps utile, en tenant compte du temps nécessaire pour discuter des questions pertinentes concernant la mise en œuvre de l'ITIE.

Annexe A :

Liste des participants – 58^e réunion du Conseil d'administration de l'ITIE

Gris = n'était pas présent(e)

Présidente

La Très honorable Helen CLARK

Pays

Pays mettant en œuvre l'ITIE

M. Mohamed Lemine AHMEDOU, coordonnateur national de l'ITIE, Mauritanie
Suppl. : **M. Samou SIDIBE**, secrétaire permanent de l'ITIE, Mali

Mme Isabel CHUVAMBE, coordonnatrice nationale de l'ITIE, secrétariat de l'ITIE, Mozambique
Suppl. : **Mme Francess ALGHALI**, ministre d'État, cabinet du vice-président, Sierra Leone

M. Miguel Angel DÍAZ, vice-ministre des Hydrocarbures de la République dominicaine
Suppl. : **M. Gregory McGUIRE**, président du comité directeur de l'ITIE Trinité-et-Tobago

M. Jean-Jacques KAYEMBE, coordonnateur national de l'ITIE, République démocratique du Congo
Suppl. : **M. Michel OKOKO**, coordonnateur national de l'ITIE, République du Congo

M. Agus Cahyono ADI, coordonnateur national de l'ITIE, Indonésie
Suppl. : **M. Bayani AGABIN**, sous-secrétaire, ministère des Finances, Philippines

Mme Lusine TOVMASYAN, coordonnatrice nationale de l'ITIE, Arménie
Suppl. : À confirmer

Pays de soutien

Mme Christine DETAILLE, responsable de l'unité Développement transitionnel et gouvernance, ministère des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et de la Coopération au développement, Belgique

Suppl. : **Mme Melissa SÄILÄ**, directrice de programme, service Imposition pour l'action en faveur du développement, Unité pour le financement du développement et la coopération avec le secteur privé, ministère des Affaires étrangères, Finlande

M. Rinaldo JEANTY, directeur général et inspecteur en chef des explosifs, secteur des terres et des minéraux, Ressources naturelles, Canada

Suppl. : **M. Carl WATSON**, directeur, Bureau de l'analyse politique et de la diplomatie publique (ENR/EGA/PAPD), Bureau des ressources énergétiques, Département d'État américain, États-Unis

M. Jürg VOLLENWEIDER, directeur, division Soutien macroéconomique, Secrétariat d'État à l'Économie (SECO), Suisse

Suppl. : À confirmer

Organisations de la société civile

M. Aliou Ba COULIBALY, président, Coalition Publiez Ce Que Vous Payez (PCQVP), Mauritanie
Suppl. : **M. Kossi KOUGBLENOU**, directeur exécutif, ACOMB, Togo

Mme Vanessa CUETO LA ROSA, avocate spécialiste de l'environnement, Derecho Ambiente y Recursos Naturales, Pérou
Suppl. : **Mme Yessica PRIETO RAMOS**, directrice nationale, Projets et recherche, Crudo Transparente, Colombie

Mme Diana El KAISSEY, membre du conseil consultatif, Lebanese Oil and Gas-LOGI, Liban
Suppl. : **M. Matthieu SALOMON**, directeur par intérim des programmes de gouvernance, responsable principal de gouvernance, NRGi, France

Mme Mariya LOBACHEVA, directrice exécutive, Echo – association publique, Kazakhstan
Suppl. : **Mme Olena PAVLENKO**, présidente de DiXi Group, Ukraine

M. Clancy MOORE, directeur général, Transparency International, Australie
Suppl. : **Mme Tamika HALWINDI**, responsable de gouvernance environnementale, Zambie

Entreprises, y compris les investisseurs

Mme Kathryn CASSON, conseillère principale, société civile et sensibilisation, Rio Tinto
Suppl. : **M. Richard MORGAN**, responsable des relations avec le gouvernement, Anglo American

M. Chinonso EMEHELU, directeur, Afrique subsaharienne, relations gouvernementales internationales, ExxonMobil
Suppl. : **M. Mike ANDERSON**, vice-président directeur, Durabilité et Affaires extérieures, Kosmos Energy

M. James ENSOR, vice-président des affaires extérieures, BHP
Suppl. : **M. Nick COTTS**, vice-président directeur, Durabilité et Relations extérieures, Newmont Mining

Mme Nathalie MOGNETTI, vice-présidente directrice, fiscalité, TotalEnergies
Suppl. : **M. Roberto NARDI**, responsable des déclarations financières consolidées et du reporting, Eni

M. James NICHOLSON, directeur de la responsabilité d'entreprise, Trafigura Group
Suppl. : À confirmer

M. Christopher RICE, vice-président exécutif, Fiscalité, Shell International Limited
Suppl. : **Mme Ivanka MAMIC**, vice-présidente directrice, Durabilité, BP

Secrétariat du Conseil d'administration

M. Mark ROBINSON, directeur exécutif, Secrétariat international de l'ITIE, Oslo

Observateurs

M. Ibrahima BALDÉ, responsable de la communication et des relations publiques de l'ITIE, Sénégal

M. Joe BARDWELL, responsable de campagnes, Publiez Ce Que Vous Payez (PCQVP), Royaume-Uni

Mme Elena BAASCH, conseillère politique, division IVB1, ministère fédéral des Affaires économiques et de l'Action climatique, Allemagne

M. Torge BARTSCHT, conseiller, secrétariat de l'ITIE Allemagne

Mme Margarita BATLLE, conseillère principale, société civile et sensibilisation, Rio Tinto

M. Jan BOLLMANN, conseiller subalterne, Extractives for Development, GIZ, Allemagne

M. Jelle BEZEMER, coordonnateur national de l'ITIE, Pays-Bas

Mme Hannah CLAYTON, directrice de la transition équitable, Stratégie et Durabilité, BP

Mme Marième DIAWARA, coordonnatrice nationale, Sénégal

Mme Sophie DONSZELMANN, responsable principale de programme, The International Council on Mining and Metals Limited, ICMM

Mme Lindsee GENTRY, conseillère principale sur les questions de plaidoyer, affaires publiques et gouvernementales, ExxonMobil Corporation

Mme Mareike GÖHLER-ROBUS, conseillère, secrétariat de l'ITIE Allemagne

M. David Benjamin HALSTENBERG, conseiller, ministère du Développement économique et de la Coopération, Allemagne

M. Jonas HENRIQUES, conseiller principal Dette, Anti-corruption, Fiscalité et Mobilisation des ressources nationales ; ministère des Affaires étrangères, Danemark

M. Jan-Petter HOLTEDAHL, conseiller principal, Département des partenariats et de la prospérité partagée, section de la gouvernance et de la transparence, Aide norvégienne au développement (NORAD)

Mme Nina INAMAHORO, directrice des opérations, Énergie et Secteur extractif, Banque mondiale

M. Fred KABANDA, responsable de division, Secteur extractif, Banque africaine de développement, Centre africain des Ressources naturelles (ANRC), Côte d'Ivoire

M. Thomas MASBOU, responsable des politiques, Gouvernance du secteur extractif, ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, France

Mme Aubrey MENARD, conseillère principale en politique, Transparence du secteur extractif, Oxfam America

M. Daniel MULÉ, responsable des politiques, Taxes et Transparence du secteur extractif, Oxfam America

Mme Kaouthar NAJIM, responsable de programme, département fédéral de l'Économie, de l'Éducation et de la Recherche DEFR, Secrétariat d'État à l'économie (SECO), Suisse

M. Michael NASH, secrétariat de l'ITIE Royaume-Uni

Mme Emily NICKERSON, conseillère principale en politique, Gouvernance des ressources naturelles (RNCAN), Canada

M. Orji Ogbonnaya ORJI, coordonnateur national, Nigeria

M. Oleksiy ORLOVSKY, directeur de programme, Fondation Renaissance internationale, Ukraine

Mme Felicitas PAUL, conseillère, secrétariat de l'ITIE Allemagne

M. Sergio PIAZZARDI, responsable de politique, Direction générale des partenariats internationaux – DG INTPA, Commission européenne, Belgique

M. Klaus REINHOLD, responsable scientifique, ministère fédéral des Affaires économiques et de l'Action climatique, Allemagne

Mme Olivia REYNOLDS, vice-présidente du Développement durable et ESG, Kosmos Energy

Mme Haley RICE, consultante, Publiez Ce Que Vous Payez (PCQVP), Royaume-Uni

Mme Ricarda RÖSCH, conseillère politique principale, Transformation durable des chaînes d'approvisionnement (Réf. 120), ministère fédéral de la Coopération économique et du Développement (BMZ), Allemagne

Mme Sylvie ROUCART, responsable de la politique fiscale, Transparence et Fiscalité américaine, TOTAL

Mme Amy RUSSEL, conseillère principale, BP

M. Luigi SAMPAOLO, responsable des cadres stratégiques et parties prenantes du développement durable, Eni SpA

Document du Conseil d'administration de l'ITIE
Projet de procès-verbal de la 58^e réunion du Conseil d'administration de l'ITIE

M. Matt TRUMBULL, responsable énergie, Bureau de l'analyse politique et de la diplomatie publique (ENR/EGA/PAPD), Bureau des ressources énergétiques, Département d'État américain

M. Robert SCHLOTTERER, directeur de pôle mondial, Banque mondiale

Mme Marie-Christine SCHROEDER-VAN WAES, conseillère juridique principale en durabilité, Legal Services Corporate (LSC), Shell International

Mme Paula VALENCIA, responsable principale du développement, Affaires mondiales, Canada

M. Taco WESTERHUIS, conseillère principale en politique, ministère des Affaires étrangères, Pays-Bas